

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU 21 JUIN 2018

**Date de convocation :**  
**31 mai 2018**

**Date d'affichage :**  
**31 mai 2018**

**Nombre de délégués :**

<b>En exercice</b>	<b>:</b>	<b>59</b>
<b>Présents</b>	<b>:</b>	<b>36</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>:</b>	<b>05</b>
<b>Absents ou excusés</b>	<b>:</b>	<b>18</b>

**Objet :**

Modification de la liste des élus représentant le comité syndical au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un juin à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

**Membres présents :** Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, TARROUX, ESPITALIER, CHAMAYOU, SOULA, AUDARD, TORRIJOS, JOURDE, BERNADOU, COLLADO, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, BALARDY, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, FARENC, ESCANDE, LAGASSE, BIAU, MARIGO, COLOM, LEROUX, VERNIER, MICHEL, REYJAUD, MAHOUX, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, PATTE, BUFFEL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents et suppléés :** MM. JONGBLOET et FERNANDEZ

**Membres ayant donné pouvoir :**

- M. ALRAN a donné pouvoir à M. ESPITALIER
- M. GOURC a donné pouvoir à M. SOULA
- M. VIVAN a donné pouvoir à M. BALARDY
- M. FORTANIER a donné pouvoir à M. LAGASSE
- Mme LEVÊQUE a donné pouvoir à M. MYLONAS

**Membres excusés :** MM. BARROU, BERTRAND, CABOT, SOULAGES, BERTHIER, ICHARD, COMENT, COMBELLES, ALGANS, GOZE, BENAMAR, SALVETAT, PRADELLES, ESCUDIER, MAYNADIER, BIEZUS, BOZZO, DARGEIN-VIDAL.

Le Président rappelle que le comité syndical, réuni en assemblée générale le 26 mars 2018, a arrêté le nombre de sièges à pourvoir ainsi que la répartition des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il rappelle également que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales stipulent que la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit comprendre des membres de l'assemblée délibérante. A ce titre, avaient été désignés comme représentants du comité syndical en qualité de titulaires :

Mme BOUSQUET, MM. MYLONAS, ESQUERRE, LEROUX, BUFFEL, BIAU, COLLADO, REYJAUD, AZAIS et ALGANS

Monsieur le Président propose de modifier cette liste comme suit :

**Représentants titulaires du comité syndical au sein de la CCSPL :**

MM. DE LAPANOUSE, MYLONAS, ESQUERRE, LEROUX, BUFFEL, BIAU, COLLADO, REYJAUD, AZAIS et ALGANS

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de son Président,
- **DÉSIGNE** comme représentants titulaires du comité syndical au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

MM. DE LAPANOUSE, MYLONAS, ESQUERRE, LEROUX, BUFFEL, BIAU, COLLADO, REYJAUD, AZAIS et ALGANS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa publication ou affichage le 28/06/2018 et transmis en Préfecture le 28/06/2018

Le Président du SDET



Pour copie conforme,  
A Albi, 26 juin 2018

Le Président,

